



CODRES® 2009

DIVISION 2

Recommandations pour la Maintenance des Réservoirs de Stockage Cylindrique Verticaux

Faisant suite et complément indispensable à la Division 1 du CODRES® (Code de Construction des Réservoirs de Stockage Cylindriques Verticaux), la Division 2 a pour objet de proposer des recommandations concernant le suivi en service et la maintenance de ces équipements.

Ces recommandations sont destinées d'une part, aux Exploitants et, d'autre part, aux Constructeurs intervenants sur les équipements et sont organisées selon le plan suivant :

Partie G - Généralités :

Spécifiant notamment le domaine d'application des présentes recommandations.

Partie SI - Inspection - Aptitude au service :

Décrivant les inspections recommandées ainsi que les critères d'interprétation des résultats de ces inspections.

Partie RE - Réparation des réservoirs

Partie MO - Modification des réservoirs

Partie F - Fabrication et Montage :

Définissant les exigences techniques relatives aux interventions sur les réservoirs

Partie I - Contrôles, Essais et Inspection après réparation ou modification

Enfin, ce document est complété par différents textes réglementaires (***Partie R***) et par différentes fiches détaillées d'accidents établies par le Bureau d'Analyse des Risques et Pollutions Industrielles (BARPI) du Ministère chargé de l'environnement (***Partie REX***).
